

## **Afrique- Economie**

### **Une session du Bureau de la COMHAFAT se tient mardi à El Jadida, au Maroc**

#### **APA- El Jadida (Maroc) Abdoulaye Traoré, envoyé spécial**

Une session extraordinaire du Bureau de la Conférence ministérielle halieutique entre les Etats riverains de l'Océan Atlantique (COMHAFAT) consacrée au reformatage de l'organisation se tient mardi à El Djadida, une ville océanique en nette expansion située non loin de Casablanca, au Maroc.

Placée sous le signe du renouveau de l'organisation, la rencontre doit débattre de nouveaux textes organiques ainsi que du projet de restructuration du secrétariat exécutif soumis par un panel d'experts dans la perspective d'une redynamisation prochaine de l'organisation.

Au cours de leurs travaux, les membres du Bureau auront également à se pencher sur le budget, le Plan stratégique pour la période 2012-2015 et sur la préparation de la 9ème session ministérielle de l'organisation.

Créée en 1989 et basée à Rabat, la capitale du Maroc, la COMHAFAT regroupe un total de 22 Etats africains qui ont en commun d'être bordés par l'océan Atlantique et d'être animés d'une solide foi en la coopération halieutique régionale.

Simple coïncidence ou volonté délibérée de montrer que l'organisation va amorcer un tournant, la ville océanique d'El Djadida, choisie pour la rencontre ministérielle, est considérée au Maroc comme une cité à l'avenir prometteur.

Capitale de Doukkala, la 3ème région agricole du Royaume, l'agglomération est dotée d'infrastructures industrielles importantes dont le complexe Jorf Lasfar, qui abrite le plus grand port en eaux profondes d'Afrique.

Mais c'est surtout vers le futur que les « Djedidi » (habitants d'El Djadida) ont le regard le plus tourné avec de grands projets d'hôtels et d'attractions touristiques, y compris l'aménagement du vieux port.

**AT/of/APA 2011-09-18 12:10:59**

## **Afrique- Economie**

### **De nouveaux outils de gestion pour une nouvelle COMHAFAT**

#### **APA- El Djadida (Maroc) Abdoulaye Traoré, Envoyé spécial**

La Conférence ministérielle halieutique entre les Etats riverains de l'Océan Atlantique (COMHAFAT, 22 pays côtiers) s'est dotée de nouveaux textes fondamentaux dans le cadre d'une renaissance qu'elle s'est imposée après 22 ans d'existence, a constaté APA lors de l'ouverture des travaux d'une réunion d'experts des pays membres de l'organisation, dimanche à El Djadida, cité côtière proche de

Casablanca, au Maroc.

Outre un accord de siège avec le gouvernement du royaume du Maroc, la Conférence s'est pourvue d'un nouveau statut qui lui confère désormais la personnalité juridique d'une organisation internationale, à l'instar des plus grands regroupements régionaux et internationaux existant en Afrique et de par le monde.

Un programme d'action sur la période 2012-2015 et de nouvelles procédures organisationnelles portant règlements financier et du personnel ainsi qu'un nouveau manuel de procédures, ont été également présentés aux experts, responsables de pêche et représentants d'instituts présents à la rencontre.

Ces textes induisent des changements qui consacrent une « nouvelle ère marquée par plus de dynamisme, de rigueur, de transparence et de proximité des Etats membres », a estimé à l'ouverture des travaux M. Youssefi Abdeljebbar, représentant du ministre marocain de l'agriculture et de la pêche maritime.

M. Abdeljebbar a ajouté que le royaume du Maroc, en plus d'un appui financier plus consistant, projetait de doter prochainement l'organisation de locaux « appropriés » en rapport avec ses ambitions et la nouvelle image qu'elle entend se donner.

Tout en se félicitant de la conduite rapide du projet de restructuration, l'officiel marocain a invité les Etats membres à « s'approprier davantage de leur organisation, croire à ses nobles objectifs et à contribuer à son rayonnement ».

Créée en 1989 comme une organisation internationale chargée de promouvoir la coopération halieutique régionale entre les 22 pays africains bordés par l'océan Atlantique, la COMHAFAT n'a paradoxalement jamais disposé de ses propres locaux.

Logée dans l'enceinte du ministère marocain de la pêche maritime, l'organisation a été, en plus, toujours animée par les seuls fonctionnaires marocains.

Tous ces paradoxes ne devraient cependant relever bientôt que du passé maintenant que l'organisation a revu ses fondamentaux. Déjà « la COMHAFAT d'aujourd'hui n'est pas celle d'hier », a précisé son secrétaire exécutif, M. Hachim El Ayoubi.

**AT/OF/APA 2011-09-19 09:22:25**

## **Afrique- Economie**

### **Ouverture d'une session extraordinaire de la COMHAFAT à El Djadida, au Maroc**

#### **APA- El Djadida (Maroc) Abdoulaye Traoré, Envoyé spécial**

Une session extraordinaire du Bureau de la Conférence ministérielle sur la coopération halieutique entre les Etats riverains de l'Océan Atlantique (COMHAFAT, 22 pays africains) s'est ouverte mardi à El Djadida, au Maroc, sous la présidence de M. Kwesi Ahwoi, ministre de l'Alimentation et de l'Agriculture du Ghana et président en exercice de l'organisation.

Participent à la rencontre les ministres en charge de la pêche du Cameroun, de la Gambie, du Ghana, du Sénégal et du Maroc ainsi que les représentants d'instituts de recherche, d'organismes partenaires et associations comme le « Réseau africain des femmes dans la pêche (RAFEP), basé à Dakar, au Sénégal.

L'Angola et le Togo, deux pays membres du Bureau de l'Organisation, sont également présents à la rencontre à travers des délégations conduites par leurs directeurs de pêche respectifs.

A l'issue de leur journée de leur travail, les participants doivent valider les résultats du groupe de travail sur les textes organiques et sur le projet de restructuration du secrétariat exécutif de l'organisation.

L'on estime que lorsqu'ils seront entérinés par la prochaine Conférence ministérielle regroupant tous les 22 Etats membres, ces textes aideront à la redynamisation de l'organisation et permettront aux Etats de relever les défis qui se posent au secteur halieutique.

« Ces défis auxquels nous sommes tous confrontés ne peuvent être traités qu'au niveau régional », a indiqué à l'ouverture des travaux le ministre ghanéen de l'Alimentation et de l'Agriculture tout en se félicitant des progrès accomplis dans le cadre du renforcement de la coopération régionale

Le ministre ghanéen a, à cet égard, rendu un vibrant hommage au royaume du Maroc pour son appui d'une « importance capitale » et pour sa décision d'affecter un siège qui devrait largement contribuer à la visibilité et à l'efficacité de l'organisation.

Composée de 22 Etats africains membres ayant en commun d'être bordés par l'océan Atlantique, la COMHAFAT a été créée en 1989 pour, notamment, coordonner et harmoniser les efforts et capacités des parties pour la conservation et l'exploitation des ressources halieutiques.

**AT/of/APA 2011-09-20 12:52:11**

## Afrique- Economie

### Les Etats membres de la COMHAFAT invités à s'acquitter de leurs cotisations



#### APA-El Djadida (Maroc - Envoyé spécial : Abdoulaye Traoré)

Les Etats membres de la Conférence ministérielle sur la coopération halieutique entre les Etats riverains de l'Océan Atlantique (COMHAFAT) ont été invités à s'acquitter de leurs arriérés de cotisation, à l'occasion d'une session de leur organisation, mardi à El Djadida, au Maroc.

Il n'y a jamais eu jusque-là de contribution, ni de cotisation venant d'un Etat membre autre que le Maroc qui assure toutes les charges de fonctionnement, a confié à APA le secrétaire exécutif de l'organisation, le Marocain Hachim El Ayoubi.

Organisation d'intégration régionale regroupant 22 pays africains bordés par l'Océan Atlantique, la COMHAFAT a engagé un vaste projet de restructuration dont la mise en place, au cours des trois prochaines années, devrait revenir à environ 1.271.000 dollars.

Ce financement s'impose car il y va de "notre survie", a déclaré Khouraïchi Thiam, ministre sénégalais de l'Economie maritime, durant son intervention devant ses pairs du Cameroun, de la Gambie, du Ghana, du Maroc et les délégués de l'Angola et du Togo, les six autres pays composant le Bureau de l'organisation.

La COMHAFAT préconise deux modes de financement pour ses Etats membres, la contribution volontaire et la cotisation, celle-ci étant fixée à 10.000 dollars pour les pays de la catégorie B pendant que le montant à verser par les pays de la catégorie A reste encore à déterminer, a assuré à APA le secrétaire exécutif de l'organisation, M. Hachim El Ayoubi.

**AT/cat/APA 2011-09-20 17:57:33**

## **Afrique- Economie**

### **Le Sénégal pour une stratégie d'entraide régionale de lutte contre la pêche illicite**

#### **APA- El Djadida (Maroc- Envoyé spécial : Abdoulaye Traoré)**

Le ministre sénégalais de l'Economie maritime, Khouaïchi Thiam en a appelé au renforcement de la coopération régionale pour lutter contre la pêche illicite, lors d'une session de la Conférence ministérielle sur la coopération halieutique entre Etats riverains de l'océan Atlantique (COMHAFAT), mardi à El Djadida, au Maroc.

“Cette pêche illicite, non déclarée et non réglementée, est le fait de bateaux pirates qui viennent régulièrement prélever 23 milliards de dollars de nos ressources halieutiques communes”, a déclaré le ministre sénégalais en prônant une implication plus accrue de la COMHAFAT face au fléau.

Selon M. Thiam, les bateaux pirates opèrent très généralement au large, à plus de 21 miles des côtes, à des endroits auxquels ne peuvent accéder les navires nationaux pour défendre la “propriété nationale” ou la “propriété internationale” des Etats africains.

Citant le cas spécifique du Sénégal, le ministre a affirmé que 1.450.000 tonnes de poissons venant des îles du Cap-Vert migrent chaque année au large de son pays pour y stationner pendant quatre mois.

“Ce stock de poissons ne peut être consommé parce que nous ne sommes pas outillés pour sa capture”, a relevé M. Thiam.

Il a à cet égard prôné la mise en place d'une stratégie d'entraide régionale afin que les Etats les plus puissants puissent apporter leur concours aux moins nantis.

“De cette manière, a-t-il souligné, nous pourrions disposer d'une bonne flotte et, en ce moment, la pêche ne serait plus la seule affaire des étrangers”.

Basée à Rabat, au Maroc, la COMHAFAT est une organisation d'intégration régionale créée en 1989 pour harmoniser les efforts et capacités de ses 22 Etats membres à conserver et exploiter judicieusement leurs ressources halieutiques.

**La Fondation japonaise satisfaite des nouvelles approches de gestion de la COMHAFAT**

**APA-El Jadida (Maroc - Envoyé spécial : Abdoulaye Traoré)**

Le conseiller spécial de la Fondation japonaise pour la coopération internationale en matière de pêche (OCPF), Yoshihiro Tagagi, s'est dit satisfait des nouvelles approches de gestion et des progrès réalisés par la Conférence ministérielle sur la coopération halieutique entre les Etats africains riverains de l'Océan Atlantique (COMHAFAT) qui se tient à El Djadida, au Maroc.

“Nous sommes très heureux de pouvoir contribuer sur tous les plans au redressement de cette organisation”, a dit M. Tagagi, soulignant que la COMHAFAT a montré la voie à suivre à tous ses partenaires en s'imposant elle-même de nouvelles approches de gestion et en commençant par se doter de moyens (humains et financiers) conformes à ses ambitions.

Le haut responsable japonais assistait, mardi, en sa qualité d'observateur, à une session extraordinaire de la COMHAFAT consacrée à l'examen des textes de refondation et de redynamisation de l'organisation d'intégration régionale basée à Rabat.

Il a rappelé que sa Fondation a toujours été aux côtés de la COMHAFAT et qu'elle avait, il y a 12 ans, eu à pallier le manque de ressources financières de l'organisation africaine en lui apportant un appui financier ayant servi à la mise en place du Fonds de développement de la pêche.

Ce financement, selon M. Tagagi, entrait en droite ligne de la vision partagée par le Japon et par les pays africains partenaires en matière de gestion durable des ressources.

Il a évoqué la tradition de coopération et d'accords de pêche existant depuis les années 70 entre les parties japonaises (gouvernement et privés) et une grande frange de gouvernements des pays membres de la COMHAFAT.

Des accords de pêche lieraient encore aujourd'hui le Japon à plus d'une dizaine de pays membres de la COMHAFAT dont le Maroc, la Mauritanie et le Sénégal.

Organisation paragouvernementale aidée financièrement par le budget d'Etat, l'OCPF est dirigée par des anciens fonctionnaires du ministère japonais de l'Agriculture et de la Pêche.

Elle est l'une des institutions les plus proches de la COMHAFAT qui poursuit une mise à niveau de ses outils de gestion.